

RÈGLEMENT DU JEU
« Plein Ciel t'offre ta rentrée ! »

ARTICLE 1

La société ADVEO France, Société par Actions Simplifiée au capital de 111 328 000 €, ayant son siège social Route d'Eve CS 0707 – 77230 Dammartin-en-Goële, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Meaux, sous le numéro 538 851 205, organise du 16 août au 11 septembre 2021 un jeu gratuit avec obligation d'achat, 'Plein Ciel t'offre ta rentrée !', dans les magasins à l enseigne Plein Ciel participants à l'opération (liste annexée) et du 5 juillet au 11 septembre 2021 sur le site pleinciel.fr.

Il est réservé à toute personne résidant en France métropolitaine, à l'exception des salariés de la société ADVEO et des sociétés clientes d'ADVEO qui participent à l'opération, ainsi que leur famille.

ARTICLE 2

Le jeu est annoncé sur le flyer Plein Ciel 'Passez en mode rentrée' valable du 16 août au 11 septembre 2021 et sur le site www.pleinciel.fr. Les bulletins de participation sont disponibles en magasin et sur le flyer.

ARTICLE 3

Ce jeu est limité à une participation par foyer (même nom, même adresse) pendant toute la durée de l'opération.

ARTICLE 4

La participation au jeu se fait de la façon suivante en magasin :

- Pour pouvoir participer au tirage au sort, le participant doit faire préparer une liste scolaire d'un montant minimum de 50€ ttc dans les magasins Plein Ciel participants. Il remplit ensuite un bulletin de participation auquel il joint copie de son ticket de caisse ou inscrit lisiblement ses coordonnées directement au dos de son ticket de caisse, et le dépose dans l'urne mise à disposition dans le point de vente participant avant le 11 septembre 2021 inclus.
- Le manager du point de vente procédera au tirage au sort le 22 septembre 2021 parmi tous les bulletins déposés dans l'urne.
- Ce tirage au sort déterminera les 2 gagnants par magasin du remboursement de leur rentrée, d'un montant de 50€ ttc, sous forme de 2 bons d'achat de 25€ ttc indiqués dans l'article 6.
- Les gagnants seront prévenus par mail ou téléphone par le responsable du magasin indiqué sur le bulletin de participation. Ils s'engagent à accepter que le prix soit remis en public lors d'une manifestation dont les photos, notamment de lui-même, soient utilisées à des fins publicitaires et, le cas échéant, dans la presse.
- Les prix seront remis en France.
- Les bulletins raturés, surchargés ou dont les coordonnées seront illisibles, ne seront pas pris en compte pour le tirage au sort.
- Tout mineur désirant participer au jeu devra, au préalable avoir obtenu l'autorisation écrite de l'un de ses parents ou tuteurs.

La participation au jeu se fait de la façon suivante sur pleinciel.fr :

Cette opération est annoncée sur le site www.pleinciel.fr en page d'accueil sous forme d'une bannière.

Chaque internaute qui commandera au moins 15 produits, issus de la sélection rentrée des classes (liste annexée), pour un montant minimum de 50€ ttc sera automatiquement inscrit pour le tirage au sort.

Ce tirage au sort sera effectué le 22 septembre 2021, dans les bureaux du siège d'ADVEO, pour les inscriptions faites sur le site du 5 juillet au 11 septembre 2021 inclus et déterminera le nom des gagnants des 10 rentrées remboursées sous forme de 2 avoirs de 25€ ttc.

ARTICLE 5

Ce jeu est doté de 62 lots au national pour l'ensemble des magasins participants et de 10 lots pour les inscriptions sur le site www.pleinciel.fr :

- 62 rentrées (2 rentrées par magasin pour 31 magasins participants) remboursées sous forme de 2 bons d'achat de 25€ ttc émis par le magasin dans lequel a été déposé le bulletin gagnant. Les bons d'achat sont utilisables du 1 octobre 2021 au 30 juin 2022.

- 10 rentrées remboursées sous forme de 2 bons d'achat de 25€ ttc émis par le magasin sélectionné lors de la passation de commande sur le site www.pleinciel.fr. Les bons d'achat sont utilisables du 1 octobre 2021 au 30 juin 2022.

Le gagnant du lot ne peut demander l'échange de son lot contre sa valeur en espèces ou son remplacement contre un autre lot.

ARTICLE 6

Le jeu « Plein Ciel t'offre ta rentrée ! » est réservé aux magasins participants à l'opération.

ARTICLE 7

Ce règlement est déposé chez Maître Philippe Letellier et Sylvie Penot-Leterrier, huissiers de justice associés, 16 rue de Picardie, 93290 Tremblay-en-France.

Ce règlement est disponible dans les points de vente participants et sur le site www.pleinciel.fr.

Il est adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite à l'adresse suivante :

ADVEO / Direction de Réseau Plein Ciel

« Plein Ciel t'offre ta rentrée »

Route d'Eve

CS 0707

77230 DAMMARTIN-EN-GOËLE

ARTICLE 8

Consultation de la liste des gagnants.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite relative aux modalités du jeu, à l'interprétation du règlement, au tirage au sort ayant déterminé les gagnants, à la liste des gagnants.

Dans un souci de confidentialité, il ne sera fait aucun envoi, ni aucune communication téléphonique de la liste des gagnants.

ARTICLE 9

La société organisatrice ne saurait être responsable dans l'hypothèse où ce jeu viendrait à être annulé pour cause de force majeure.

La société organisatrice se réserve le droit d'arrêter à tout moment le jeu, et ceci sans que les participants puissent se prévaloir d'un dommage moral ou financier.

ARTICLE 10

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement complet. Les contestations et réclamations relatives à ce jeu ne seront pas prises en compte passé un délai d'un mois après la clôture.

ARTICLE 11

Les coordonnées des participants pourront être traitées conformément à la loi Informatique et Libertés du 06/01/1978. Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou même de suppression des informations le concernant auprès de :

ADVEO / Direction de Réseau Plein Ciel

Route d'Eve

CS 0707

77230 DAMMARTIN-EN-GOËLE

Annexe 1 : Liste des magasins participants.

Annexe 2 : Sélection rentrée des classes

